

PETR du Pays de la Déodat

**PROJET DE STRUCTURATION D'UN RÉSEAU D'ACTEURS AUTOUR DES GR® DE PAYS**

Note de synthèse du projet – 04 juillet 2019 – Sophia LEUDIHAC

## ● CONTEXTE

Le Pays de la Déodat, pôles d'équilibre territorial et rural qui regroupe deux intercommunalités<sup>1</sup>, a réalisé en 2014 trois sentiers de Grande Randonnée de Pays (GR® de Pays) sur le territoire. La création de ces itinéraires a été réalisée en étroite collaboration avec les différents acteurs concernés, dont notamment la Communauté de Communes de Bruyères Vallons des Vosges.

Engagé dans une démarche de développement durable depuis de nombreuses années, le Pays de la Déodat a positionné l'itinérance douce comme un vecteur de valorisation du territoire et de positionnement touristique. Récemment lauréat de l'appel à projets ministériel Contrat de Transition Écologique (CTE), le Pays réaffirme son positionnement en proposant de décliner une stratégie territoriale d'adaptation aux changements climatiques, où le volet itinérance douce servira de pilier dans la déclinaison touristique.

En 2015, ces chemins ont fait l'objet d'une valorisation avec l'édition d'un topoguide nommé "La Ligne Bleue des Vosges". On y retrouve les GR® de Pays de la Déodat (boucle nord et boucle sud) ainsi que le GR® de Pays du Tour de la Vologne (cf. Annexe 1 : Carte des trois itinéraires de randonnée homologués GR® de Pays).

Ainsi, c'est aujourd'hui 458 km de sentiers homologués qui sont entretenus et balisés sur le territoire par la Fédération Française de Randonnée pédestre des Vosges et la Fédération du Club Vosgien. Ces itinéraires de marche se réalisent entre 7 et 12 jours de randonnée en comptant environ 5h de marche chaque jour.

Depuis la création de ces itinéraires, il apparaît aujourd'hui nécessaire de mettre en oeuvre un réel projet autour de ces GR® de Pays, permettant de structurer, développer et valoriser cette offre touristique itinérante. La ré-homologation de ces chemins de randonnée est d'ailleurs prévue pour 2021, ce qui renforce la nécessité de mettre en place une véritable démarche touristique, génératrice de retombées économiques, sociales et environnementales pour le territoire. Dans ce cadre, il est apparu primordial de mobiliser les acteurs touristiques concernés dans cette mise en tourisme afin de créer une véritable dynamique d'acteurs sur le territoire.

## ● ETUDES PRÉALABLES RÉALISÉES

Afin de préparer au mieux le projet engagé, des études préalables ont d'abord été réalisées. Un rapide **diagnostic touristique territorial**<sup>2</sup> a été effectué afin de cerner les points clés sur lesquels ce projet touristique pourrait agir et les orientations que celui-ci devrait prendre afin de développer durablement le territoire. Il en est notamment ressorti les 5 grands axes représentés sur le schéma en Annexe 2.

Une **synthèse d'étude sur la clientèle des randonneurs**<sup>3</sup> a de même été menée à bien afin de cerner la filière de l'itinérance pédestre ainsi que les profils des personnes réalisant ce type de circuit touristique. Cela a en outre permis de concevoir des guides destinés aux professionnels pour les informer sur les clientèles potentielles qu'ils pourraient être amenés à recevoir dans le cadre de ce projet, ainsi que sur leurs attentes notamment en matière de services dans les hébergements.

Finalement, afin d'orienter au mieux le projet, une **capitalisation d'expériences** a été menée à bien afin de comparer les différents projets de développement touristique mis en oeuvre autour d'itinéraires de randonnée, en France

<sup>1</sup> La Communauté d'Agglomération de Saint-Dié-des-Vosges et la Communauté de Communes de Bruyères, Vallons des Vosges, recouvrant ainsi 111 communes.

<sup>2</sup> SWOT (Forces, Faiblesses, Opportunités et Menaces).

<sup>3</sup> Basée principalement sur une étude publiée en 2019 par Atout France (sur les clientèles du tourisme de randonnée pédestre) ainsi que sur des études réalisées par la Fédération Française de Randonnée pédestre ou encore Transat Vacances.

principalement. Il s'est avéré que plusieurs exemples réussis de réseau d'acteurs existent autour de l'itinérance douce. Toutes ces initiatives se sont structurées sous la forme d'une association afin de pouvoir rassembler facilement tous les acteurs concernés, tant publics que privés, et ainsi mettre en oeuvre une réelle stratégie de développement et de communication globale et cohérente.

Dans le cadre des entretiens téléphoniques qui ont pu être menés lors de ces recherches, l'animation s'est d'ailleurs révélée être un élément clé permettant de garantir la réussite et la pérennité de ce genre de mise en réseau. Un livret destiné aux professionnels a ainsi été réalisé afin de donner un aperçu notamment du fonctionnement de ce genre de démarche et des atouts que cela peut représenter pour les acteurs concernés et plus généralement leur territoire<sup>4</sup>.

## ● LE PROJET

Ces études préalables ont finalement permis de construire plus précisément la démarche engagée et d'identifier les moyens et outils nécessaires à la mise en oeuvre de ce projet.

### → Objectifs du projet :

- **Valoriser et mettre en tourisme** les itinéraires GR® de Pays,
- **Structurer et développer l'offre touristique** autour de l'itinérance pédestre,
- Créer un **réseau d'acteurs organisé, dynamique et actif**,
- Affirmer un **positionnement nature et éco-tourisme** au territoire,
- **Valoriser les acteurs** économiques et touristiques du territoire,
- **Etaler la saisonnalité touristique.**

### → Mise en oeuvre et organisation :

Afin de rassembler les différentes parties prenantes concernées par ce projet<sup>5</sup> et de véritablement structurer le réseau des acteurs, il semble pertinent de créer une structure distincte. Le statut d'**association** est dans ce cadre le plus adapté et le moins coûteux à mettre en place.

### → Rôle du Pays de la Déodatie

Dans ce cadre, il apparaît pertinent que le Pays de la Déodatie puisse se positionner comme un **accompagnateur** dans cette démarche. Il occuperait ainsi un **rôle d'animateur** au sein du réseau mis en place et permettrait à celui-ci de se construire et s'organiser de façon à devenir autonome par la suite. Afin de faciliter la mise en route, il pourra porter le poste d'animateur et les premières actions.

### → Moyens nécessaires :

- **Moyens humains** : Créer un **poste (1 ETP) consacré à la mise en place et à l'animation** de ce réseau. Avoir une personne dédiée à ce projet apparaît en effet comme primordial pour que celui-ci puisse se construire et être pérenne. ce poste serait porté par le Pays, dans cette phase de construction et consolidation du réseau.
- **Moyens financiers** : Avoir recours à **des financements** (subventions) qui permettront de soutenir le Pays de la Déodatie dans la mise en place d'un poste dédié à la création, au développement et à l'animation de ce réseau d'acteurs économiques et touristiques. Ce poste devrait pouvoir débuter à compter de janvier 2020 pour éviter de freiner la dynamique aujourd'hui engagée.

<sup>4</sup> A titre d'exemple, la Grande Traversée du Jura, qui a mis en place un système de suivi de la fréquentation, estime la fréquentation de ces itinéraires à plus de 16000 nuitées chaque année

<sup>5</sup> On retrouve les hébergeurs, les restaurateurs, les sites d'activités culturelles et de loisirs, les accompagnateurs et guides de montagne, les transporteurs et compagnies de taxi, les associations, les fédérations et clubs de randonnée, les agences de voyage, etc.

## ● MÉTHODOLOGIE DE LANCEMENT DE CE PROJET

PHASE 1 MISE EN PLACE DU PROJET (2019)	AVRIL				MAI				JUN				JUILLET			
	S 1	S 2	S 3	S 4	S 1	S 2	S 3	S 4	S 1	S 2	S 3	S 4	S 1	S 2	S 3	S 4
<b>ETAPE 1 : Réunion de présentation du projet aux collectivités locales</b> <i>Avis favorable</i>																
<b>ETAPE 2 : Rencontre de présentation du projet auprès des hébergeurs</b> <i>84 hébergements rencontrés</i>																
<b>ETAPE 3 : Réunions de co-construction avec les hébergeurs</b> <i>Du 25 juin au 4 juillet</i>																
<b>ETAPE 4 : Plan de développement, fiches actions et budget prévisionnel</b>																
<b>ETAPE 5 : Présentation du projet au Conseil Syndical (Pays de la Déodatie)</b> <i>Avis favorable</i>																
<b>ETAPE 6 : Réunion de présentation du projet aux partenaires institutionnels</b>																
<b>ETAPE 7 : Dépôts des dossiers d'aides et subventions</b> <i>PO-FEDER et FNADT</i>																

### → **ETAPE 1 : Implication des collectivités locales**

Deux réunions de présentation et d'échanges programmées avec les responsables des **Offices de tourisme, Communautés de Communes** et **Communauté d'Agglomération** du territoire. **Avis favorables** au projet.

### → **ETAPE 2 : Rencontre et présentation du projet auprès des hébergeurs**

En partant du principe que les **hébergements** sont au coeur du projet du fait de leur rôle essentiel comme lieu d'étape pour les randonneurs itinérants, nous avons décidé d'aller à la rencontre de ce type d'acteur. L'objectif était de leur présenter le projet et ses perspectives, permettant ainsi de cerner s'ils seraient prêt à s'investir dans ce projet.

#### ● **Chiffres clés<sup>6</sup> :**

- **160 hébergements recensés** (situés à moins de 2 km des itinéraires GR® de Pays),
- **84 hébergements rencontrés,**
- **48 hébergements absolument prêt à s'investir,**
- Prêt de **40 hébergements** souhaitant **peut-être** participer au projet.

<sup>6</sup> Pour plus de détails, voir le schéma en Annexe 3 qui permet d'avoir un aperçu des réponses données par les hébergements vis-à-vis de leur souhait d'implication pour ce projet et de voir le pourcentage qu'il reste encore à rencontrer.

### → **ETAPE 3 : Réunions de co-construction avec les hébergements**

Dans la continuité des rencontres individuelles réalisées, des **réunions de travail** ont été programmées avec tous les **hébergements** souhaitant participer au projet afin de les encourager à mener une véritable réflexion collective.

- **Objectifs des ateliers :**

- Pré-construire les **objectifs** à fixer pour la mise en place concrète de ce projet,
- Élaborer un **pré-plan d'actions** (pour la période 2020-2023).

Suite à ces **7 réunions programmées** du 25 juin au 4 juillet, un rapport de tous les échanges sera réalisé afin de déterminer dans un premier temps les objectifs et actions qui sont ressortis du travail collectif réalisé. Tous les hébergements, même ceux n'ayant pas pu se déplacer aux réunions, pourront donner leur avis et estimer l'importance de chaque éléments proposés. C'est au total **50 hébergeurs qui ont été présents** lors de ces réunions.

### → **ETAPE 4 : Elaboration du plan de développement, des fiches actions et du budget prévisionnel**

Premier **plan de développement** élaboré sur les trois années à venir.

### → **ETAPE 5 : Présentation du projet au Conseil Syndical du Pays de la Déodatie**

Le projet a reçu un **avis favorable** par les membres du Conseil Syndical. Une délibération avec le plan de financement prévisionnel sera proposée au prochain Conseil se déroulant en septembre.

### → **ETAPE 6 : Présentation de l'avancée du projet aux partenaires institutionnels**

Acteurs sollicités : **Région**, le **Département**, le **Commissariat de Massif**, le **Parc Naturel régional des Ballons des Vosges** et la **Chambre de Commerce et d'Industrie**.

### → **ETAPE 7 : Dépôt des dossiers de demande de subvention**

Subventions identifiées : **PO-FEDER** et **FNADT**.

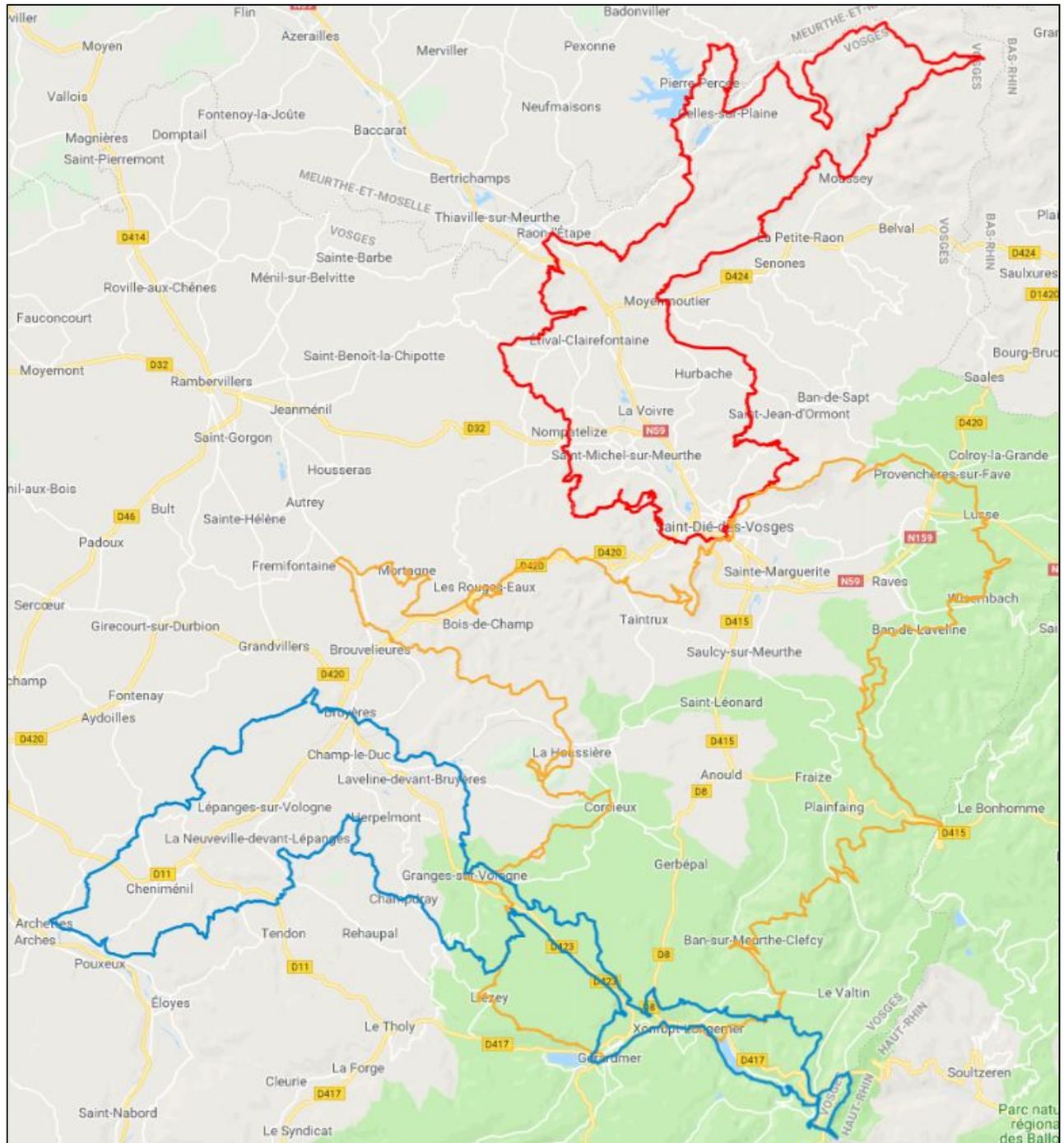
- **PERSPECTIVES**

Une fois que la démarche pourra se poursuivre, il apparaît comme cohérent d'aller solliciter les **autres catégories d'acteurs concernés** par l'itinérance pédestre qui pourrait avoir un intérêt dans ce projet de mise en réseau.

L'idée serait d'utiliser la **même démarche** que celle adoptée avec les hébergements afin de compléter la co-construction du projet par d'autres types de professionnels pouvant apporter à la démarche d'autres idées et opinions. Les **objectifs** de la création de ce réseau ainsi que les **actions associés** pourront ainsi être **affinés et complétés**.

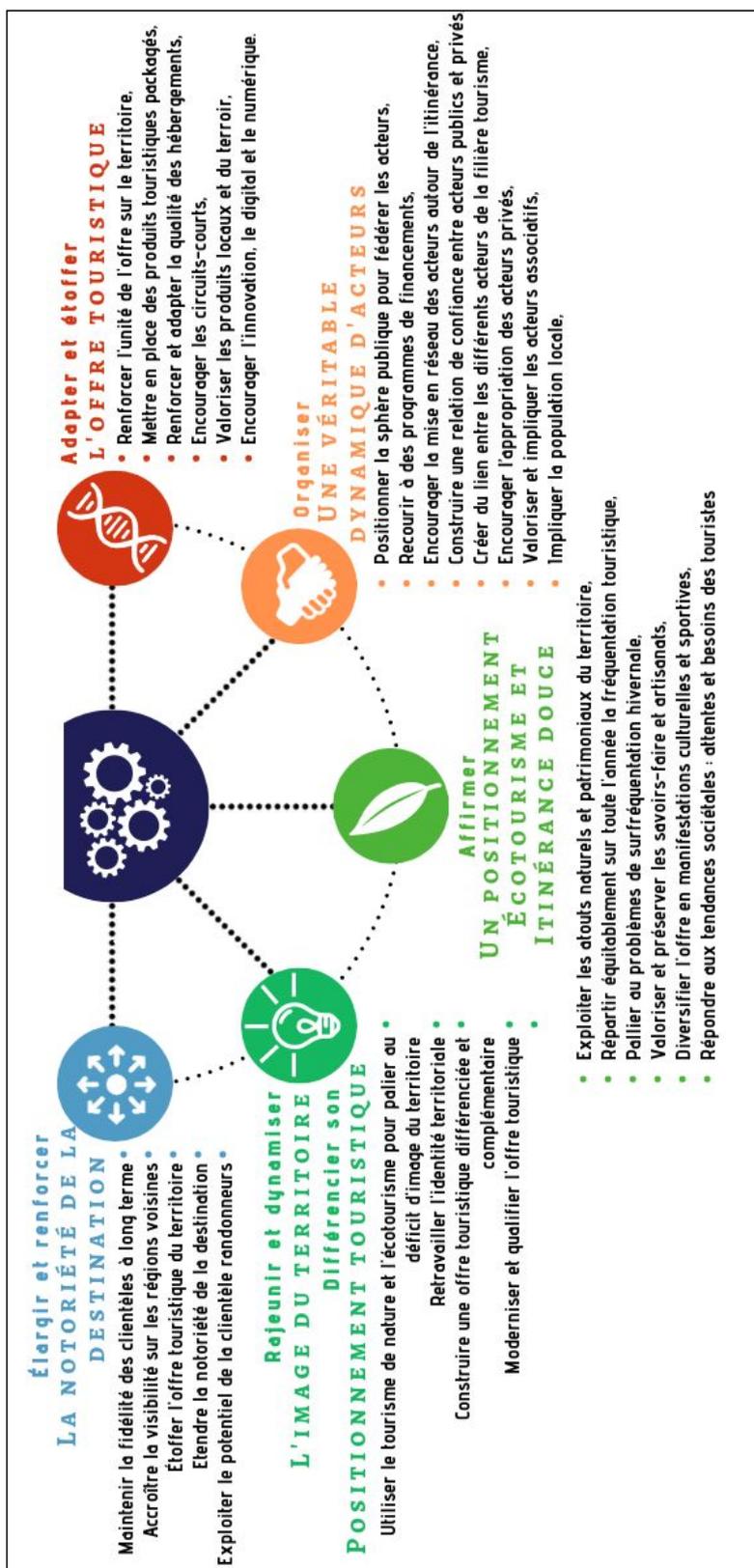
Cela permettra au final de rassembler toutes les parties prenantes au sein d'une association et plus globalement d'un projet qui sera réellement co-portés par tous et construit dans une réelle intelligence collective.

**Annexe I : Carte des trois itinéraires de randonnée homologués GR® de Pays.**



- En rouge :** GR® de Pays de la Déodatie (boucle nord),
- En orange :** GR® de Pays de la Déodatie (boucle sud),
- En bleu :** GR® de Pays Tour de la Vologne.

## Annexe 2 : Résultats de l'analyse SWOT réalisée



### Annexe 3 : Souhait d'implication des hébergements de le projet de mise en réseau autour des GR® de Pays

